

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

LUTTE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DE DROGUES AU BENIN: ROLE DU LABORATOIRE

ADOUNKPE M. Ferdinand^{1,4*}, BEHANZIN Luc^{2,3}, MEDEHOUEOU C.M. Thierry⁴, KLOTUE R. Jean⁵,
DOUGNON T. Victorien⁴, ALLABI Aurel Constant¹, DOUGNON T. Jacques⁴

¹Laboratoire National des Stupéfiants et de Toxicologie (LNST)- Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI)/Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

²École Nationale de Formation des Techniciens Supérieurs en Santé Publique et en Surveillance Épidémiologique, (ENATSE)/ Université de Parakou, Bénin.

³Axe Santé des populations et pratiques optimales en santé, Centre de recherche du CHU de Québec – Université Laval, Québec, Canada.

⁴Unité de Recherche en Microbiologie Appliquée et Pharmacologie des Substances Naturelles/Laboratoire de Recherche en Biologie Appliquée/Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi, Bénin

⁵Département de Physiologie Animale, Faculté des Sciences et Techniques/ Université de Parakou, Bénin.

*amefer2000@yahoo.fr - Tel: +229 67 46 68 61 / Campus du Champs de Foire-FSS, 04 BP 1357 Cadjèhoun /Cotonou

RESUME :

Le Bénin, à l'instar de nombreux pays de la sous-région Ouest Africaine, s'est engagé dans la lutte contre la drogue en ratifiant les conventions internationales y afférentes et en adoptant une politique nationale intégrée dotée d'un système minutieux de surveillance des frontières. La présente communication a pour objectif de préciser le rôle du Laboratoire National des Stupéfiants dans la stratégie nationale de lutte contre les drogues au Bénin.

Il s'est agi d'une étude décrivant statistiquement les saisies de produits suspects, les fiches de prélèvement et les résultats d'analyse et d'identification entre 2013 à 2017. Les méthodes rapides d'analyse des drogues donnant lieu à des abus ont été utilisées et confirmées par la chromatographie sur couche mince.

Chaque année, plusieurs centaines de produits suspects saisis ont été analysés et identifiés comme étant du Cannabis, de la Cocaïne, de l'Héroïne, de l'Amphétamine, de la Méthamphétamine, du Tramadol ou des précurseurs. La plupart des échantillons provenait des saisies effectuées au niveau des frontières terrestres, aériennes, maritimes et dans le milieu local. Le trafic illicite est organisé par des ressortissants de plusieurs nationalités dont majoritairement des Nigériens et des Béninois, essentiellement des hommes commerçants âgés de 19 à 63 ans. Au total, un peu plus de 141 tonnes de drogues ont été saisies entre 2013 et 2017 avec 608 personnes déferées.

La tendance temporelle croissante dans le nombre et en quantité de substances illicites saisies par l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et précurseurs (OCERTID) confirme l'hypothèse d'un réel trafic grandissant de drogues au Bénin. Des efforts restent encore à consentir pour la maîtrise de la situation.

Le Laboratoire National des Stupéfiants est un maillon clé de la chaîne nationale anti-drogue. Les résultats de ses expertises appuient les activités de répression et éclairent les décisions de justice. La Lutte contre la drogue est une question de souveraineté nationale, de protection socio-sanitaire des populations et contribue à la sécurité socio-économique et politique du pays.

Mots clés : Saisie de drogues, Trafic illicite de stupéfiants, Répression, Laboratoire d'analyse et identification de drogues, Cannabis, Cocaïne, Méthamphétamine, Héroïne, Tramadol, Bénin.

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique

03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

ABSTRACT:

Benin, like many countries in the West African sub-region, is committed to fight against drugs by ratifying the relevant international conventions and adopting an integrated national policy with a careful border control system. The purpose of this communication is to clarify the role of the National Laboratory for Narcotic Drugs in the national strategy for the fight against drugs in Benin.

This was a statistically descriptive study of seizures of suspect products, specimen records, and analysis and identification results from 2013 to 2017. Rapid methods of drug testing to abuse were used and confirmed by thin layer chromatography.

Each year, several hundred suspect products seized were analyzed and identified as Cannabis, Cocaine, Heroin, Amphetamine, Methamphetamine, Tramadol or Precursors. Most of the samples came from seizures at land, air, sea and local borders. The illicit traffic is organized by nationals of several nationalities, mostly Nigerians and Beninese; mainly business men aged 19 to 63 years. In total, just over 141 tons of drugs were seized between 2013 and 2017 with 608 referrals.

Discussion: The increasing temporal trend in the number and quantity of illicit substances seized by the Central Office for the Suppression of Illicit Traffic in Drugs and Precursors (OCERTID) confirms the hypothesis of a real growing drug traffic in Benin. Efforts still have to be made to control the situation.

The National Laboratory of Narcotics is a key link in the national anti-drug chain. The results of its expertise support law enforcement activities and inform court decisions. The fight against drugs is a matter of national sovereignty, socio-sanitary protection of populations and contributes to the socio-economic and political security of the country.

Key words: *Drug seizure, Illicit drug trafficking, Repression, Drug testing and identification laboratory, Cannabis, Cocaine, Methamphetamine, Heroin, Tramadol, Benin.*

INTRODUCTION

La lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues et substances psychotropes est devenue depuis quelques années une priorité majeure à portée internationale où de nombreux pays se concertent et développent des axes de coopération dans un souci non seulement de surveillance accrue de leurs frontières mais aussi de protection de leurs populations et de leurs économies (POLUDRO, 1999). Au Bénin, le contrôle des drogues et de précurseurs ainsi que l'offre et la demande en drogues sont très bien réglementés (Loi n° 97-025, 1997).

Le trafic de drogues viole ouvertement les frontières sur lesquelles les Etats veillent jalousement au mépris de toutes les conventions internationales qui s'y opposent. La drogue circule ainsi des pays dits producteurs aux pays dits de transit ou consommateurs et vice-versa, et tout pays peut devenir producteur, de transit, ou de consommation, s'il n'est pas les trois à la fois (Rapport ONUDC, 2016).

A l'échelle internationale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a mis en place un système mondial de contrôle des drogues basé sur des conventions qui régissent leur production et leur distribution et leur détention à travers le monde (Division des Stupéfiants, 1988). On compte trois traités internationaux en cette matière : la Convention unique sur les stupéfiants (1961), la Convention sur les

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique

03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

substances psychotropes (1971) et la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes (Convention de Vienne de 1988).

Ces dernières années, il a été constaté un trafic intense de drogues via le Bénin, souvent utilisé comme un pays de transit du fait de sa position géographique proche du Nigéria mais aussi de son large ouverture sur la mer au sud du pays. L'accroissement des nombres de saisies de substances illicites opérées par l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et précurseurs (OCERTID) au fil des années et surtout l'augmentation sans cesse croissante des quantités saisies confirment l'existence d'un réel trafic de drogues. Les saisies effectuées sont envoyées au Laboratoire National des Stupéfiants (LNS) aux fins d'analyse et d'identification de leur nature (*Décret n° 89-31, 1989*). Depuis longtemps considéré comme une zone de transit pour les drogues en Afrique de l'ouest, quinze ans plus tard la situation n'a nullement changé et bien au contraire la cible de la drogue s'est plutôt élargie au Bénin (*Rapport du Département d'Etat des USA, 2002*).

Plusieurs rapports de l'Organisation des Nations Unies pour la Drogue et le Crime (ONUDC) tiraient depuis longtemps sur la sonnette d'alarme en soupçonnant le Bénin comme une plaque tournante de la drogue en Afrique de l'Ouest. Le rapport 2016 de l'ONUDC souligne que : « *l'Ouest du continent africain est régulièrement utilisé par les trafiquants pour passer de la cocaïne et d'autres drogues en contrebande vers l'Europe* ». D'autre part, « *les trafiquants, en quête de nouveaux marchés illicites où écouler la cocaïne et l'héroïne, ciblent la classe moyenne qui se développe dans certains pays africains comme le Bénin, pays de transit depuis plusieurs années et la Namibie, pays de transit qui est en train de devenir un pays consommateur* ».

L'accroissement du nombre des saisies opérées par les agents de l'OCERTID, de l'Unité Mixte de Contrôle des Containers (UMCC) au Port Autonome de Cotonou, de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) à l'aéroport International de Cotonou et les autres agents des Forces de Sécurité Publique (FSP) au niveau des frontières terrestres, aérienne, maritimes ou dans le milieu local (guéttos, marchés, lieux de réjouissances, centres d'apprentissages et maisons) montrent que le Bénin semble bien être une destination de choix des organisateurs de ce trafic illicite de stupéfiants. Une quantité considérable des substances illicites, en transit via le Bénin, alimente les réseaux locaux de trafiquants sur place qui assurent la distribution et le ravitaillement des consommateurs locaux. Une législation des moins contraignantes dans la sous région et une porosité notoire des frontières surtout terrestres seraient raisons importantes qui expliquent l'ampleur de l'offre et de la demande en drogues au Bénin. L'objectif de cette étude est de préciser le rôle du laboratoire d'analyse et d'identification des stupéfiants dans la stratégie nationale de lutte contre les drogues au Bénin.

1. METHODES

Il s'agit d'une étude transversale descriptive à visée analytique qui repose sur l'analyse des statistiques de saisies de produits suspects effectués par les agents de répression, des fiches de prélèvement et des résultats d'analyse et d'identification du Laboratoire National des Stupéfiants entre 2013 et 2017. Le document de Politique Nationale de Lutte contre la Drogue au Bénin (POLUDRO), la Loi n° 97-025 du 18 juillet 1997 portant contrôle des drogues et des précurseurs en République du Bénin et le décret N° 89-31 du 24 Janvier 1989 portant création et fonctionnement du Laboratoire national des Stupéfiants ont été également consultés et exploités. Au laboratoire, les méthodes rapides d'analyse des drogues donnant lieu à des abus ont été utilisées et confirmées par la chromatographie sur couche mince.

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique

03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

Création et fonctionnement du Laboratoire National des Stupéfiants

Créé par décret en 1989, le Laboratoire National des Stupéfiants est le seul laboratoire au Bénin autorisé à faire l'analyse et l'identification des stupéfiants. Il est chargé : *i-* d'identifier et analyser les stupéfiants et substances psychotropes placés sous contrôle international, *ii-* de former les Agents de Santé, les Agents des Forces de Sécurité Publique, les Agents du Développement Rural affectés à la surveillance des stupéfiants et substances psychotropes, *iii-* de mener une recherche sur les protocoles et techniques d'analyses sur les substances de la pharmacopée traditionnelle béninoise susceptibles d'engendrer la toxicomanie, *iv-* d'effectuer les expertises relatives à son sujet, *v-* de participer à toute activité nationale ou internationale relative à son sujet (*décret N° 89-31 du 24 Janvier 1989*).

Le LNS est réalisé grâce à l'appui de l'Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime (ONUDC) et la contribution de l'Etat béninois et est fonctionnel depuis 1991. Les principales activités menées depuis sa création se présentent comme suit :

Réception des échantillons suspects au laboratoire

La réception d'un échantillon suspecter au LNS se fait sur présentation d'une réquisition de l'autorité requérante ayant effectuée la saisie d'un produit suspect ou de l'OCERTID, structure qui coordonne les activités de répression au Bénin (*Loi n° 97-025, 1997*). La réquisition autorise officiellement le laboratoire a effectué les analyses demandées et à donner au Procureur de la République compétent les résultats de ses investigations dans les délais réglementaires de 48 à 72 heures afin d'éclairer la décision du tribunal.

Pesée et remplissage de la fiche de prélèvement de produits suspects

La réception de produits suspects à des fins d'analyse et d'identification suit rigoureusement une procédure stricte (*Loi n° 97-025, 1997*):

Dès réception au laboratoire, le produit suspect est pesé et une fiche de prélèvement est remplie en trois exemplaires portant le numéro de l'échantillon avec mention des quantités prélevées pour le laboratoire, le parquet compétent et la structure demandeur de l'analyse. Cette fiche renseigne sur les informations suivantes : 1- la saisie (date, lieu, moyen de transport, provenance, destination), 2- le Suspect (âge, sexe, nationalité, religion, profession), 3- la description de la saisie (caractère organoleptique, contenant, quantité totale saisie), 4- le prélèvement (date, lieu, le nom de la structure demandeur de l'analyse et son adresse, quantité prélevée par le laboratoire pour l'analyse, quantité prélevée pour la structure demandeur de l'analyse, quantité prélevée pour le parquet), 5- la quantité totale prélevée (la somme des trois prélèvements précédents, qui ne dépasse pas un gramme), 6- la signature (du Responsable de la structure demandeur de l'analyse et du Directeur du Laboratoire National des Stupéfiants ou de leurs représentants respectifs).

Des trois prélèvements effectués, un reste au laboratoire pour les analyses, la structure demandeur repart avec deux prélèvements dont un est conservé à son niveau et l'autre suit la procédure au niveau du parquet en charge du dossier en vue de contre expertises éventuelles.

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

Analyse et d'identification

- Tests de coloration

L'analyse et l'identification des échantillons suspects débutent au LNS par les tests de coloration. Ce sont des tests présomptifs nécessaires pour une meilleure orientation de la recherche vers un groupe de composés donnés. Il s'agit de tests préparés avec des réactifs acides et basiques qui donnent des colorations spécifiques en présence des principes actifs recherchés. Par exemple, lors du test au Thiocyanate de Cobalt, une coloration bleue indique la présence possible de Cocaïne, y compris des préparations illicites obtenues par traitement de la cocaïne base (Crack). Une coloration similaire apparaît avec la Méthaqualone et la Phencyclidine ainsi que certaines substances qui ne sont pas placées sous contrôle international (*Division des Stupéfiants, 1988*). En plus de donner des indications précieuses sur les grands groupes chimiques présents dans chaque échantillon, ces tests, quoique présomptifs, permettent de faire un choix judicieux des substances de référence à utiliser lors des analyses de confirmation. Ces tests ne suffisent pas à eux seuls pour conclure car quelques autres substances, souvent inoffensives et ne faisant pas l'objet d'un contrôle en vertu de la législation nationale ou des traités internationaux, peuvent donner des couleurs analogues avec les mêmes réactifs. Les tests de coloration doivent donc impérativement être confirmés par une autre technique spécifique (*Division des Stupéfiants, 1988*).

- Chromatographique sur couche mince

La chromatographie sur couche mince est une technique par excellence de séparation des différents constituants d'un mélange utilisée au LNS. Les systèmes solvants les plus utilisés sont présentés dans le Tableau I:

Tableau I : Systèmes solvants les plus utilisés et les drogues identifiées

Systèmes solvants	Drogues et dérivées identifiées
<u>Système 1</u> : Cyclohexane, Toluène, di éthylamine (75 :15 :10)	Cannabis, Cocaïne, Amphétamines Héroïne, Méthaqualone, Opiacés,
<u>Système2</u> : Toluène, Acétone, Ethanol, Ammoniaque (45 : 45 :7 :3)	Opiacés, Héroïne,
<u>Système3</u> : Acétate d'éthyle, Méthanol, Ammoniaque (60 :35 :5)	Opiacés, Héroïne, Amphétamines, Méthaqualone
<u>Système4</u> : Toluène, Dioxane, Ethanol, Ammoniaque (50 :40 :5 :5)	Opiacés, Héroïne,
<u>Système5</u> : Méthanol, Ammoniaque (100 :1,5)	Amphétamines, Cocaïne, Méthaqualone
<u>Système6</u> : Toluène, n Hexane, di éthylamine (75 : 30 : 5)	Cannabis, Cannabinoïdes

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

Après migration dans une cuve contenant un mélange de solvants spécifiques du groupe de composés recherchés, l'identification est faite par comparaison des rapports de front de migration (Rf) des substances suspectes et des substances de références (drogues pures fournies par les Nations Unies) (*Division des Stupéfiants, 1988*).

Cette technique procure une identification qualitative des substances suspectes sans apporter plus de précision sur leur teneur en principe actif. Cette identification qualitative qui précise la nature du produit suspect suffit au juge pour statuer sur le dossier concerné. Le LNS, de ce fait, apporte un très grand soin à la production des résultats d'analyse, lesquels résultats constituent des éléments de preuves scientifiques à la justice dans le règlement des affaires relatives à l'abus et au trafic illicite des drogues et précurseurs.

Activités de Formation

Dans le souci d'aider les agents des forces de sécurité publique à remplir efficacement leur mission de répression et de surveillance du trafic illicite de produits interdits, le LNS initie régulièrement à leur intention des séances de formation et d'information. Cette activité contribue à la formation de plusieurs agents de l'OCERTID, de la Police, de la Douane et des Services Judiciaires à la reconnaissance organoleptique des différents types de drogues et permet une meilleure surveillance et répression du trafic illicite de produits prohibés.

Activités de Sensibilisation et de Prévention des addictions

Le LNS mène des séances de sensibilisation en population générale dont la plus récente a couvert tout le pays, notamment en milieu scolaire, à travers des projections de films spécialement conçus pour dénoncer des méfaits de la drogue.

La consommation de drogues ou développement de conduites et/ou habitudes addictives touchant une grande proportion de la population dont les plus jeunes ne sont pas à prendre à la légère car ils peuvent engendrer des problèmes sanitaires et socio économiques aux conséquences imprévisibles. Ces activités du LNS visent à mettre en lumière les addictions les plus communes aujourd'hui, alcool, tabac, stupéfiants (cannabis, cocaïne, héroïne, colle, solvant, etc.), médicaments, jeux vidéos, jeux d'argent ou de hasard, troubles alimentaires, achats compulsifs, internet, réseaux sociaux du type Facebook, smartphone, sexualité, etc... qui freinent le développement harmonieux de la population montante.

La prévention des conduites addictives vise à développer chez l'élève des compétences psychosociales lui permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet de le préparer à exercer sa citoyenneté avec responsabilité.

Elle vise à apporter aux élèves : *i-* des connaissances relatives à leur santé et leur bien-être, notamment dans le domaine des addictions; *ii-* des informations sur les produits (tabac, alcool, drogues illicites), leurs effets et sur la législation en vigueur; *iii-* une mise à distance critique des stéréotypes et des pressions sociales poussant à la consommation; *iv-* une information sur les ressources d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

Activités de recherche

Les activités de recherche du LNS contribuent depuis une dizaine d’années à faire le diagnostic du trafic illicite des drogues et plantes susceptibles d’engendrer la toxicomanie et à œuvrer à la prévention des addictions au Bénin. L’objectif principal de ces travaux est de contribuer à la prise de conscience par tous les acteurs du développement de l’ampleur du trafic illicite de drogues au Bénin et des dangers pour les populations. Ces activités répertorient i- les différents types de drogues en circulation au Bénin et font l’état des lieux de la prévalence de leur consommation et des méfaits socioéconomiques et sanitaires et ii- œuvrent à la prévention des addictions liées aux substances psychoactives en milieu scolaire.

2. QUELQUES STATISTIQUES DE SAISIES ET D’ANALYSE

Au total, 519 échantillons de substances suspectes ont été analysés entre 2013 et 2017 et les résultats se présentent comme suit :

Le tableau II présente la répartition des échantillons analysés entre 2013 et 2017 selon leur nature drogue ou non.

Tableau II : Nature des échantillons identifiés et leur nombre entre 2013 et 2017

Natures des substances identifiées	Effectif	Pourcentage
Substances identifiées comme de la Drogue	453	87%
Substances ne contenant pas de la Drogue (Néant)	66	13%
Total :	519	100%

La figure 1 montre la répartition du nombre d’échantillons de chaque type de drogues identifiées entre 2013 et 2017

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

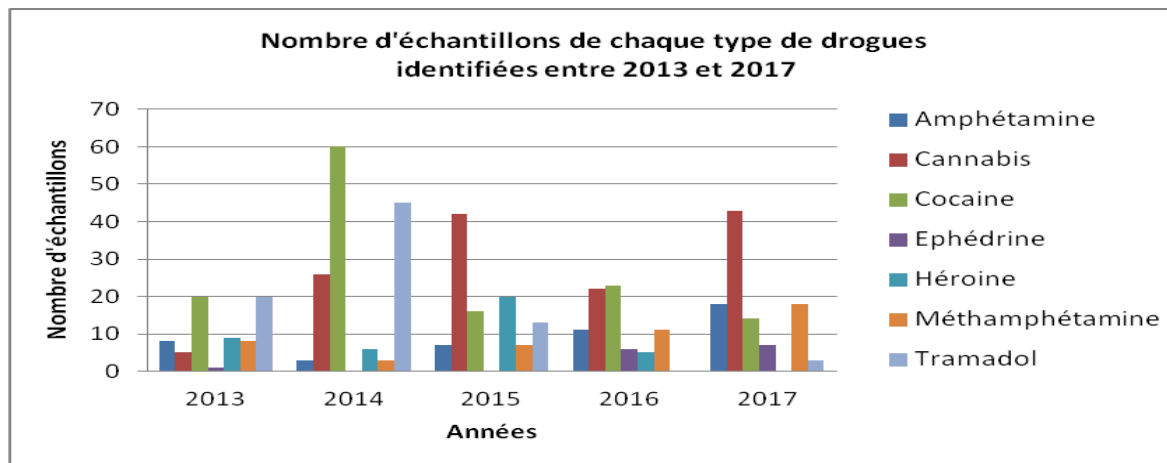


Figure 1 : Nombre d'échantillons de chaque type de drogues identifiées entre 2013 et 2017

Le tableau III présente les quantités de drogues de chaque type saisies entre 2013 et 2017

Tableau III : Quantités de drogues de chaque type saisies chaque année entre 2013 et 2017

Drogues identifiées	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Amphétamine	NP	NP	NP	NP	1,126	1,126
Cannabis	1758,267	1964,019	3760,183	814,438	901,850	9198,757
Cocaine	34,922	171,300	308,207	168,990	45,764	729,183
Ephédrine	226,007	-	-	295,370	152,020	673,397
Héroïne	148,603	7,300	40,485	1,960	10,438	208,786
Méthamphétamine	47,272	1,316	40,611	141,520	146,608	377,327
Tramadol	7531,600	10428,261	111820,087	-	NP	129779,948
TOTAL	9746,671	12572,196	115969,573	1422,278	1257,806	140968,524

NP = Quantité non spécifiée (exprimée en plaquettes).

Source : Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et des précurseurs (OCERTID).

La figure 2 montre l'évolution de la quantité totale de drogues saisies entre 2013 et 2017

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

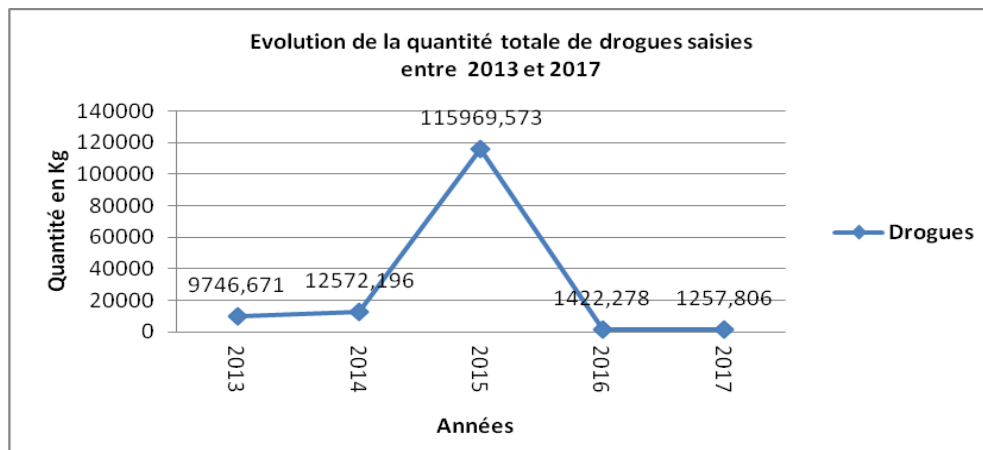


Figure 2 : Evolution de la quantité de Cannabis saisie de 2013 à 2017

La figure 3.a montre l'évolution de la quantité de Cannabis saisie entre 2013 et 2017

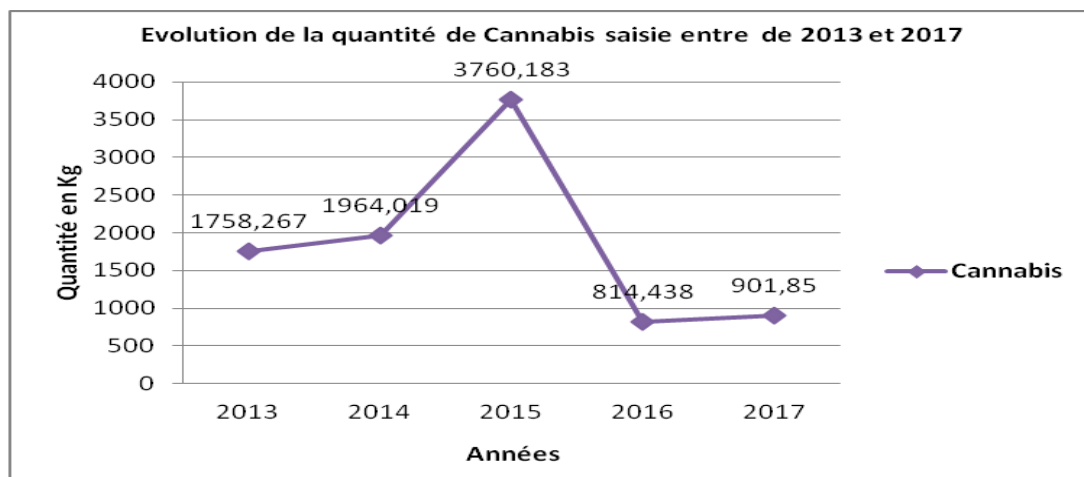


Figure 3.a : Evolution de la quantité de Cannabis saisie entre 2013 et 2017

La figure 3.b montre l'évolution de la quantité de Cocaïne saisie entre 2013 et 2017

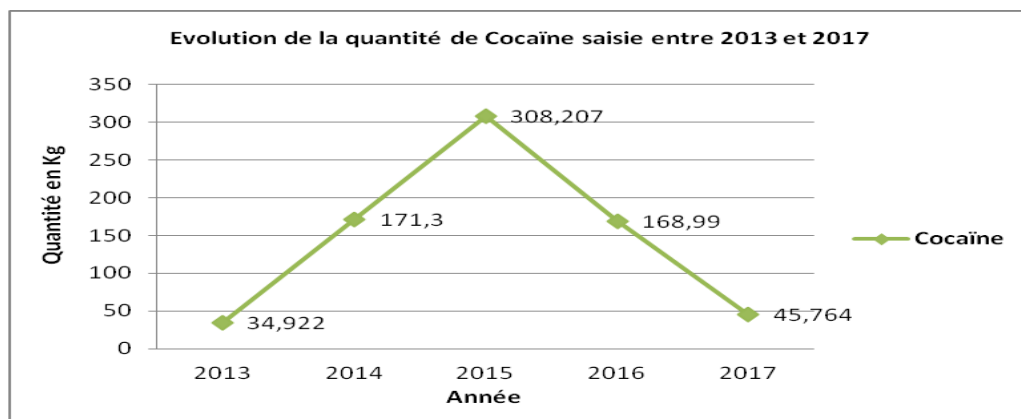


Figure 3.b : Evolution de la quantité de Cocaïne saisie entre 2013 et 2017

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

La figure 3.c montre l'évolution de la quantité d'Héroïne saisie entre 2013 et 2017

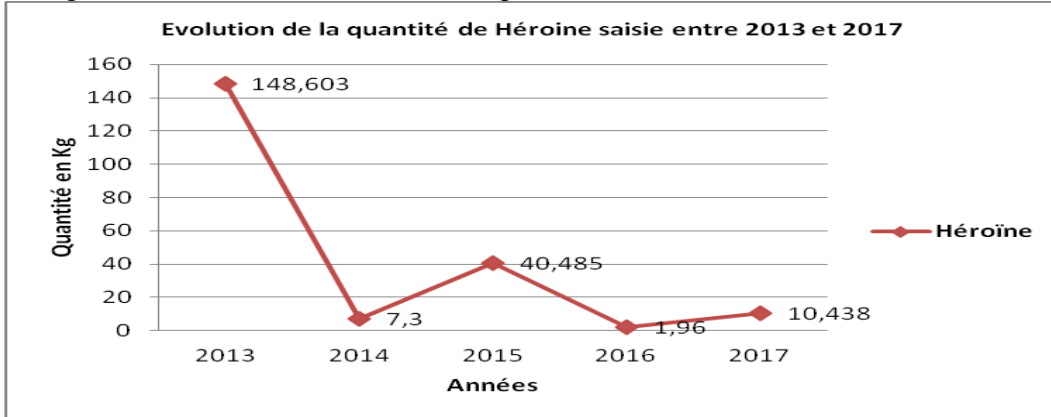


Figure 3.c : Evolution de la quantité d'Héroïne saisie entre 2013 et 2017

La figure 3.d montre l'évolution de la quantité de Méthamphétamine saisie entre 2013 et 2017

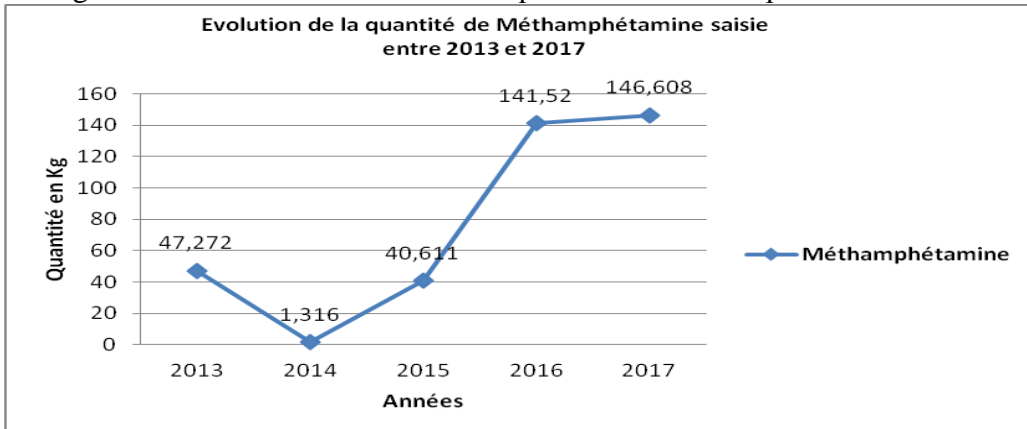


Figure 3.d : Evolution de la quantité de Méthamphétamine saisie entre 2013 et 2017

La figure 3.e montre l'évolution de la quantité de Tramadol saisie de 2013 à 2017.

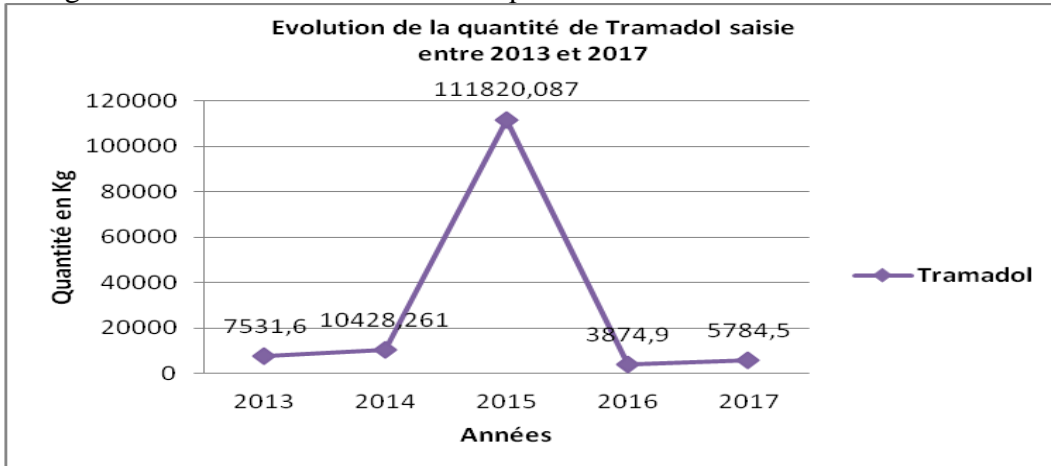


Figure 3.e : Evolution de la quantité de Tramadol saisie entre 2013 et 2017

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

La figure 3.f montre l'évolution de la quantité d'Ephédrine saisie de 2013 à 2017.

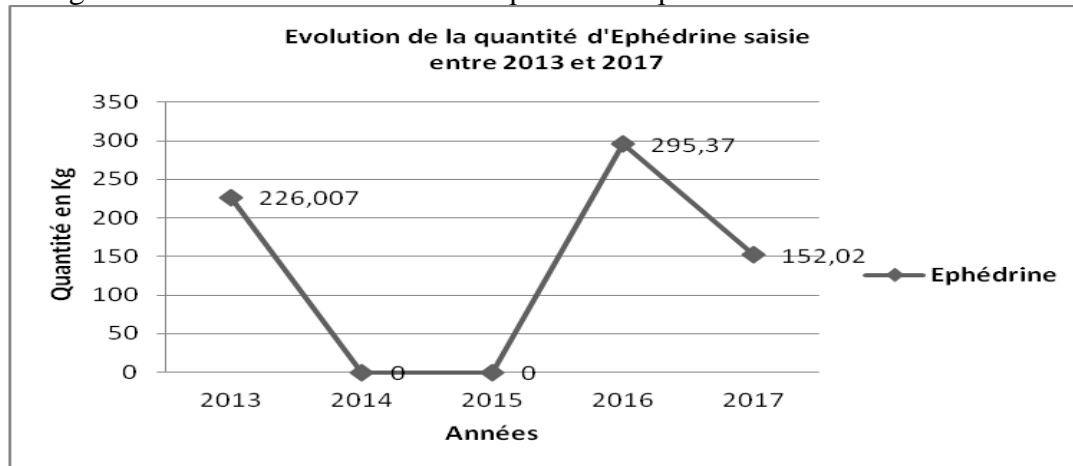


Figure 3.f : Evolution de la quantité d'Ephédrine saisie entre 2013 et 2017
Le tableau IV présente le nombre de personnes déférées entre 2013 et 2017

Tableau IV : Nombre de personnes déférées entre 2013 et 2017

Années	Nombre de personnes déférées		Total
	Nationaux	Etrangers	
2013	89	97	186
2014	35	95	130
2015	57	53	110
2016	46	40	86
2017	33	63	96
Total	260	348	608

Source : Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et des précurseurs (OCERTID).

La figure 4 montre la répartition selon les nationalités déclarées des personnes déférées de 2013 à 2017.

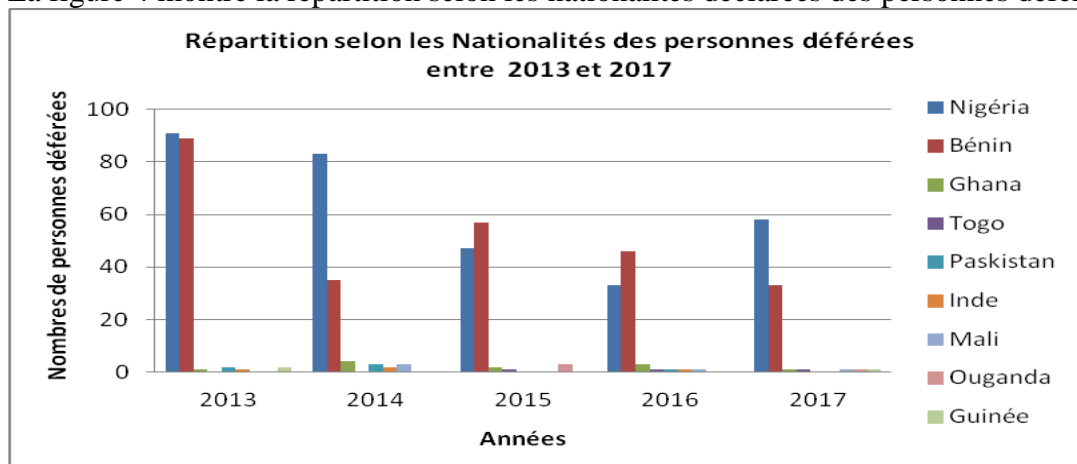


Figure 4 : Répartition selon les nationalités déclarées des personnes déférées entre 2013 et 2017

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

Le tableau IV présente les caractéristiques démographiques des personnes déférées entre 2013 et 2017

Tableau IV : Caractéristiques démographiques des personnes déférées entre 2013 et 2017

Caractéristiques démographiques des personnes déférées	Résultats
Sexe	81% (n= 490) sont de sexe masculin
Age	Minimum = 19 ans, Maximum = 63 ans et Age moyen = 42 ± 7 ans
Profession	47% (n= 286) des déférés sont des commerçants. Les hommes d'affaire occupent la seconde place 35% (n= 213). Les chauffeurs, les artisans, les couturiers, les coiffeurs et les revendeurs représentent 18% (n= 109).
Religion	53% des déférés ont déclaré être de la religion Catholique pendant que 37% ont reconnu être des musulmans. Les Animistes et les sans religion représentent 10% du lot.

La figure 5 montre la répartition des saisies de drogues opérées selon les frontières d'entrée sur le territoire national.

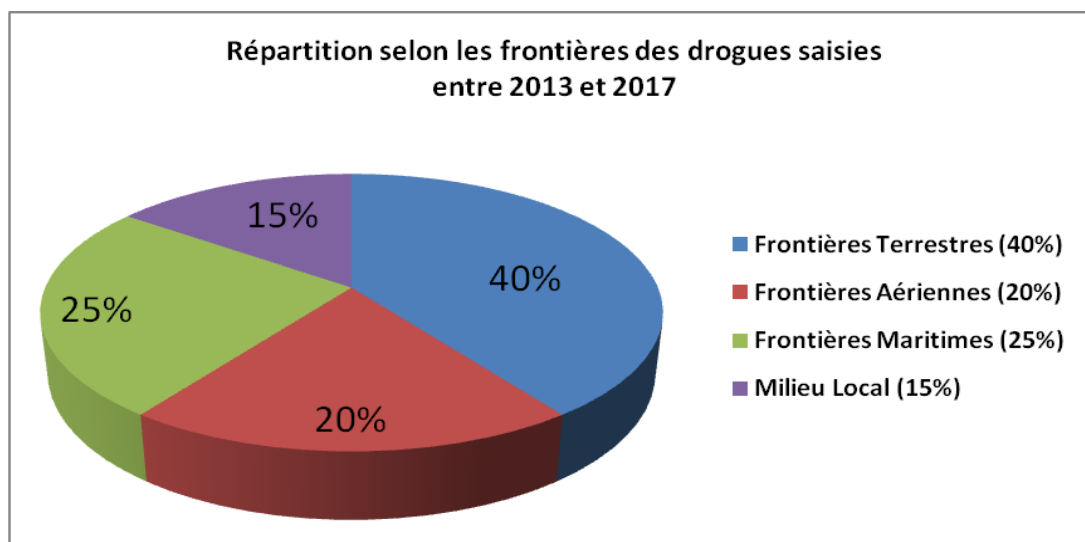


Figure 5 : Répartition des saisies de drogues selon les frontières d'entrée entre 2013 et 2017

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

DISCUSSION

Substances saisies et analysées de 2013 à 2017

Entre 2013 et 2017 seulement 519 échantillons de produits saisis (Tableau II) ont été saisis et analysés au laboratoire des stupéfiants comparativement aux cinq dernières années (2008 à 2012) où plus de mille saisies avaient été enregistrées. Cette baisse des saisies pourrait s'expliquer par le fait que les stratégies de lutte contre l'offre et la demande de drogues mises en œuvre par l'Etat béninois ont commencé à porter leurs fruits. Plusieurs membres de réseaux locaux de distribution ont été identifiés à Cotonou et ailleurs et appréhendés. Des maisons de vente ou des kiosques et des laboratoires clandestins ont été découverts et démantelés dans plusieurs coins du pays (*Quotidien 24Heures au Bénin, 25 Février 2015*).

Une partie des substances saisies a été identifiée comme de la drogue (87%) : stupéfiants (Cannabis, Héroïne, Cocaïne, Amphétamine, Méthamphétamine et Tramadol) ou précurseur (Ephédrine). Le reste des échantillons suspects analysés (13%) ne contenait aucune substance sous contrôle international.

Nature, nombre et quantité de drogues saisies entre 2013 et 2017

Le trafic de drogues est une pratique qui prend de plus en plus d'ampleur au Bénin. Pour preuve, plusieurs tonnes de différentes catégories de drogues ont fait l'objet de saisie au niveau des frontières maritimes et aériennes au cours de l'année 2017. Deux cas majeures ont marqué les esprits des béninois, il s'agit des 18 kg de « cocaïne pure » et des 54 kg de drogues découverts dans des containers au port autonome de Cotonou, preuve que la drogue circule effectivement au Bénin.

Toutes sortes de drogues sont saisies au Bénin par les agents de répression du trafic illicite (*Rapport du Département d'Etat des USA, 2002*). Les produits saisis présentent des aspects macroscopiques très variés d'un lot à un autre et parfois au sein d'un même conditionnement. Le nombre d'échantillons identifiés comme étant du Cannabis a évolué de 5 (2013) à 43 (2017) (*figure 1*). Même accroissement observé avec la Cocaïne entre 2013 et 2014 et la Méthamphétamine entre 2014 et 2017 (*figure 1*). Le Cannabis est la principale drogue en circulation au Bénin entre 2013 et 2017 (n = 98 saisies ; q = 9,2 t) suivi de la Cocaïne (n = 133 saisies; q = 0,7 t), de la Méthamphétamine (n = 47 saisies; q = 0,4 t), de l'Héroïne (n = 40 saisies; q = 0,2 t) et (*figures 3.a, 3.b, 3.d, 3.c, et Tableau III*). Le Cannabis pousse dans la plupart des contrées africaines mais il est aussi cultivé illicitement (*Bulletin des stupéfiants, 1986*). Malgré toutes les stratégies mises en branle par les autorités locales, les trafiquants n'hésitent pas à préfinancer la culture du Cannabis. Face à cette disponibilité de l'argent cash, les paysans abandonnent la production des produits vivriers au profit de la culture du Cannabis beaucoup plus rentable pour eux. Cette situation occasionne une pénurie de produits vivriers, aggrave l'insécurité alimentaire déjà inquiétante et pose un véritable problème de santé public aux conséquences économiques et sociales imprévisibles.

Cette prédominance du cannabis est semblable à celle signalé dans nombreux pays africains où cette drogue est largement cultivée, fumée ou ingérée tant en milieu urbain que rural (*Bulletin des stupéfiants, 1978*). Des saisies de plusieurs dizaines tonnes de substances psychotropes, essentiellement du Tramadol sont aussi enregistrées (n = 81 saisies; q = 130 t) (*figure 3.f et Tableau III*) et confirment la présence de stimulants, de tranquillisants et de sédatifs hypnotiques dans les saisies opérées dans plusieurs pays africains (*Bulletin des stupéfiants, 1978*). L'année 2015 a enregistré la plus grande

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique

03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

quantité de drogues (q=116 tonnes) saisie, toutes catégories confondues sur un total de q= 141 tonnes de drogues saisies de 2013 à 2017 (*figure 2 et Tableau III*). Cette quantité a considérablement baissée entre 2016 et 2017. Cependant, l'évolution des saisies de chaque type de drogues retient particulièrement l'attention : les grandes quantités de Tramadol saisis en 2015 et l'accroissement des quantités de Méthamphétamine depuis 2015 sont des indicateurs d'une recrudescence du trafic illicite de drogues de type stupéfiant.

Nationalité, nombre et données démographiques des personnes déférées entre 2013 et 2017

Au total 608 personnes dont 43 femmes ont été déférées pour des affaires relatives au trafic illicite de drogues et complicités entre 2013 et 2017. Plus de 57% de ces personnes interpellées sont des étrangers en provenance des pays limitrophes au Bénin (*Tableau IV*). Il s'agit essentiellement de nigériens, de togolais, de ghanéens, de maliens, d'ougandais et de guinéens (*figure 4*). On retrouve des ressortissants d'autres nationalités telles que l'Inde et le Pakistan. D'âge moyen 42 ± 7 ans, ces personnes déférées sont à 81% de sexe masculin dont 47% (n= 286) des commerçants. Les hommes d'affaire occupent la seconde place 35% (n= 213) suivis des chauffeurs, artisans, couturiers, coiffeurs et revendeurs représentant 18% (n= 109). Elles ont à 53% déclaré être de la religion Catholique pendant que 37% ont reconnu être des musulmans. Les Animistes et les sans religion représentent 10% du lot.

Plusieurs béninois participent aussi à l'animation du trafic illicite de drogues (42%) (*Tableau IV*). Ils organisent le trafic illicite, soit pour assurer le transit des produits via le Bénin, soit pour ravitailler les réseaux locaux de consommation. La culture locale du Cannabis est de plus en plus considérable et demeure une activité en pleine expansion dans plusieurs départements du pays (POLUDRO, 1999). Les acteurs béninois sont le plus souvent impliqués dans les cas d'escroqueries enregistrées au cours de la période d'étude. En effet, ils constituent les personnes arrêtées avec les 13% des produits saisis identifiés comme des substances ne contenant pas de la drogue (Néant). Cependant ces échantillons avaient une particularité qui méritait plus d'attention au vu non seulement de leur régularité mais aussi de leur mode de dissimulation. Ces échantillons déclarés « néant » c'est à dire ne contenant aucune drogue étaient curieusement emballés de façon méticuleuse montrant clairement l'existence d'une intention manifeste de camouflage ou de trafic illicite. Cette situation a pendant longtemps constitué une casse tête pour les agents de répression en charge des procédures vers le Parquet car un dossier transmis avec un résultat négatif du laboratoire ne pouvait prospérer et les suspects étaient relâchés malgré les intentions manifestes du trafic illicite observées dans leur mode opératoire. Les agents de répressions, convaincus de cette supercherie ont avec endurance et stratégies découvert lors des interrogatoires et surtout à l'aide des aveux des suspects que ces échantillons identifiés comme des néants au laboratoire étaient bel et bien destinés à être livrés comme de la drogue à des fins d'escroquerie. A coté des trafiquants de drogues s'est donc développé un réseau de personnes malintentionnées qui organisent un trafic d'escroquerie pour livrer de faux produits en les faisant passer pour des vrais. En effet, les faux produits étaient préparés dans le but d'escroquer les clients acheteurs habituels de drogues. Ce qui signifie que ces personnes souvent relâchées à plusieurs reprises par le parquet pour absence de preuves étaient de véritables animateurs de réseaux de trafic illicite puisqu'elles n'hésiteraient pas à fournir de la drogue si elles étaient en sa possession. Plus de la moitié des béninois interpellés dans les cas de trafic de drogues sont impliqués dans ces délits d'escroquerie. Du coup, pour faire face à cette situation, les agents de répression mentionnent des délits

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

« d'escroquerie » plutôt que « de trafic de drogues » afin de donner plus chance aux procédures judiciaires de se faire et que les suspects soient interpellés et convenablement punis.

Les pays en développement comme le Bénin sont particulièrement exposés et ont besoin d'aide dans plusieurs domaines, depuis la détection des infractions jusqu'au maintien de la sécurité après arrestation de grands trafiquants dont les ressources considérables sont parfois utilisées pour faire obstruction au cours normal de la justice (*Bulletin des stupéfiants*, 1992).

Différentes portes d'entrée de la drogue sur le territoire béninois entre 2013 et 2017

Les frontières terrestres (40%) sont les portes d'entrée les plus utilisées par les passeurs et trafiquants de drogues au Bénin. Suivent respectivement, selon l'importance de leur utilisation, les frontières maritimes (25%), les frontières aériennes (20%) et le milieu local (15%). Les saisies au niveau local prennent en compte aussi bien les substances ayant échappé la vigilance des agents de répression du trafic que celles produites sur place; surtout le Cannabis, cultivé dans plusieurs départements du Bénin où une consommation accrue est entretenue.

Contribution au développement

Le rôle du laboratoire d'analyse et d'identification des drogues est essentiellement d'apporter des éléments de preuves scientifiques à la justice dans la gestion des dossiers relatifs au trafic illicite de drogues. Ce faisant, le LNS contribue efficacement non seulement la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues mais aussi œuvre à la prévention des addictions souvent sources de problèmes socioéconomiques et sanitaires aux conséquences imprévisibles. Les données de cette étude militent en faveur des avis partagés par plusieurs acteurs du développement qui pensent que davantage d'équipements appropriés - moyens roulants, moyens de protection et de défense, devraient être mis à la disposition des agents de répression affectés à la surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes (*Quotidien La Presse du jour*, 9 juin 2011) Les Etats-Unis viennent récemment de montrer la voie à suivre en offrant des matériels roulants à l'OCERTID, principale structure de coordination de la répression au niveau nationale (*Quotidien ADJINAKOU*, 3 octobre 2017). D'autres structures telles que le laboratoire national des stupéfiants attendent toujours un équipement à la hauteur de l'engagement de l'Etat béninois comme c'est le cas dans d'autres pays engagés de la sous région. Il urge que soit mis à la disposition de toutes les structures de lutte contre la drogue des moyens adéquats afin de leur permettre d'être réellement en mesure de jouer efficacement leur partition vu que les réseaux de trafiquants se dotent au jour le jour de moyens très avancés de contrebande. De plus il est important que des contrôles dans le milieu local soient renforcés et la collaboration des agents du renseignement ou informateurs vivement mise à contribution afin de bien cerner l'offre et la demande en drogues dans notre pays.

Une bonne maîtrise de l'ampleur de la culture et surtout des quantités produites par an sera à coup sûr une alerte aux pouvoirs publics en vue de la prise de mesures adéquates pour inverser la tendance.

Des sonnettes d'alarme ont été pendant longtemps des actions vaines pour attirer l'attention des gouvernants sur la situation du trafic illicite et de la consommation des drogues dans nos milieux scolaire et universitaire. Des descentes inopinées dans le milieu scolaire ont permis de se rendre à l'évidence. Des substances suspectes ont été retrouvées dans les sacs et casiers de certains élèves qui

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique
03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

nient pourtant tout contact avec la drogue. Il a fallu ces fouilles surprises où essentiellement du Cannabis a été découverte pour que les responsables à divers niveaux réalisent la gravité de la situation.

CONCLUSION

Le laboratoire d'analyse et d'identification des drogues est un maillon clé de la chaîne nationale anti drogue. Les résultats de ses expertises appuient les activités de répression et éclairent les décisions de justice. Cannabis, Cocaïne, Héroïne, Amphétamines et Tramadol sont les différents types de drogues identifiées entre 2013 et 2017 au Bénin. Le Cannabis est la principale drogue en circulation avec une production locale fortement encouragée et soutenue par les trafiquants au détriment de la production locale de produits vivriers.

Ces résultats apportent bien la preuve irréfutable de l'existence d'un réseau de drogues via et/ou à l'intérieur du Bénin. C'est aussi un indicateur de ce que des efforts restent encore à consentir afin de maîtriser l'offre et la demande en drogues au Bénin. L'une des stratégies efficaces de lutte passe par la mise à disposition des structures de lutte de moyens matériel adéquats et d'un personnel qualifié dévoué à la tâche. L'analyse de ces données montre que l'Etat béninois a vu juste en prévoyant dans son PAG un volet important consacrer à cette lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues. La lutte contre la drogue est une question de souveraineté nationale où chaque acteur du développement est appelé à jouer sa partition aux cotés des pouvoirs publics.

REMERCIEMENT

Les auteurs remercient : 1- le Délégué Général du Comité Interministériel de Lutte contre l'Abus des Stupéfiants et substances psychotropes (CILAS), 2- Le Chef de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et précurseurs (OCETID), 3- Le Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Cotonou, 4- Madame Gail Malone, Ex-chargée des affaires Juridiques du Département des Stupéfiants à l'Ambassade des Etats-Unis, Cotonou/Bénin.

REFERENCES

- 1- Politique Nationale de Lutte contre la Drogue – *Bénin* (POLUDRO), juin 1999.
- 2- Loi n° 97-025 du 18 juillet 1997 portant contrôle des drogues et des précurseurs en République du Bénin.
- 3- Rapport mondial sur les drogues 2016. Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. Nations Unies, mai 2016. Publication des Nations Unies, numéro E.16.XI.7
- 4- Division des Stupéfiants. Méthodes rapides d'analyse des drogues donnant lieu à des abus. Manuel à l'usage du personnel des services de détection et de répression et des laboratoires nationaux de stupéfiants, New York, 1988.

ACTES DE LA SEMAINE SCIENTIFIQUE

Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et Technique

03 BP 1665 cahiersducbrst@gmail.com
(229) 95403914 / 97980801



Dépôt légal 11535 du 19/08/2019 ;
Bibliothèque Nationale du Bénin ;
Troisième trimestre 2019
ISBN : 978 – 99982-929-0-1

- 5- Décret n° 89-31 du 24 janvier 1989 portant création et fonctionnement du laboratoire national des Stupéfiants - Article 3.
- 6- Rapport du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique en date du 4 mars 2002.
- 7- Trafic international des stupéfiants : Le Bénin, une autre plaque tournante de la drogue en Afrique de l'Ouest ? (Les forces de sécurités doivent être soutenues). Quotidien LA PRESSE du jour du 9 juin 2011 – <http://www.lapressedujour.net/archives/11130>
- 8- Lutte contre les trafics illicites : un réseau de trafic de cocaïne démantelé à Pobè au Bénin. Quotidien Béninois 24Heures : l'information en temps réel du 25 février 2015 – <https://www.24haubenin.info/?Un-vaste-reseau-de-traffic-de>
- 9- Affaire 54 kg de cocaïne : quatre présumés trafiquants arrêtés. Quotidien La nouvelle Tribune du 24 novembre 2016 – <https://lanouvelletribune.info/archives/benin/societe/31171-affaire-54kg-cocaine-arrestation-presumes-trafiquants>
- 10- Trafic de drogues : une dealeuse dans les griffes de la gendarmerie. Quotidien Benin News WEB TV du 16 janvier 2018 – <https://beninwebtv.com/2018/01/benin-traffic-de-drogue-dealeuse-griffes-de-gendarmerie/>
- 11- Numéro double sur la nature et l'ampleur des problèmes d'abus de drogues et des réactions qu'ils suscitent dans la société. *Bulletin des stupéfiants* (publication des Nations Unies), vol. XXXVIII, n°1 et 2 janvier-juin 1986, p. 59
- 12- Analyse par région de l'abus des drogues et des mesures visant à réduire la demande illicite. *Bulletin des stupéfiants* (publication des Nations Unies), vol. XXXIX, n°1 (1978), p. 6
- 13- Analyse par région de l'abus des drogues et des mesures visant à réduire la demande illicite. *Bulletin des stupéfiants* (publication des Nations Unies), vol. XXXIX, n°1 (1978), p. 7
- 14- Le rôle des services de répression dans la lutte contre l'abus des drogues. *Bulletin des stupéfiants* (publication des Nations Unies), vol. XLIV, n°1, 1992, p. 64
- 15- Lutte contre le trafic de stupéfiants : Les Etats-Unis offrent des matériels roulants à l'OCERTID. Quotidien ADJINAKOU 03 octobre 2017– <https://www.journal-adjinakou-benin.net/hebdo/societe/beninlutte-contre-le-traffic-de-stupefiants-les-etats-unis-offrent-des-materiels-roulants-a-locertid/> ou Quotidien Bénin Infos Monde du 4 octobre 2017- <http://beninmondeinfos.com/index.php/benin/21-societe/8388-benin-usa-du-materiel-offert-a-l-ocertid-pour-lutter-contre-le-traffic-de-drogue>
- 16- Démantèlement d'un trafic de drogue dirigé par une togolaise à Londres. Journal Liberté du jeudi 27 mars 2008 sur le Net à l'adresse : <http://www.afrik.com/article13971.html>